

**COMMUNIQUÉ SPÉCIAL RELATIF À LA PROCÉDURE DE CONSULTATION DES
PERSONNES INTÉRESSÉES À SE FAIRE ENTENDRE À L'ÉGARD D'UNE
DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**

Avis est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Rawdon qui aura lieu le 27 avril 2026, à 17 h, au Centre Metcalfe situé au 3597, rue Metcalfe, le conseil municipal statuera sur la demande contenant les dérogations mineures suivantes :

- Demandes de dérogations mineures concernant la subdivision du **lot numéro 5 530 192**, à l'adresse **3326-3330, 2^e Avenue**.

La dérogation mineure vise à permettre la subdivision du numéro lot 5 530 192 dont le frontage du lot projeté numéro 6 723 751 sera de 19,95 mètres, malgré que le frontage d'un lot intérieur dans le périmètre urbain pour une habitation unifamiliale avec logement supplémentaire soit de 22,8 mètres en vertu du Règlement de lotissement numéro 2021-03.

La dérogation mineure vise à permettre la subdivision du lot numéro 5 530 192 dont le frontage du lot projeté numéro 6 723 752 sera de 27,29 mètres, malgré que le frontage d'un lot intérieur dans le périmètre urbain pour une habitation trifamiliale isolée soit de 28,5 mètres en vertu du Règlement de lotissement numéro 2021-03.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

Donné à Rawdon, ce 8 avril 2026



Mme Caroline Gray

**Directrice générale adjointe et
Directrice du Service du greffe**